RAPPORT D'ACTIVITÉS

2025

SCoT Nord-Ardennes

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU SYNDICAT MIXTE 03

AXE 1 - ÉLABORATION ET SUIVI DES PROJETS STRUCTURANTS 05

AXE 2 - ACCOMPAGNEMENT ET APPUI AUX TERRITOIRES 09

AXE 3 - GESTION INTERNE ET FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF 13

PRÉSENTATION DU SYNDICAT MIXTE

• LE TERRITOIRE

Le SCoT Nord-Ardennes se compose des 5 intercommunalités :

Communauté de Communes ARDENNE rives de meuse
Vallées et Plateau d'Ardenne – Communauté de Communes
ARDENNE METROPOLE
Portes du Luxembourg
ARDENNES THIÉRACHE

Ce périmètre tient compte des réalités géographiques, économiques, sociales, environnementales et politiques du territoire. Il correspond au bassin de vie des habitants, c'est-à-dire la zone géographique dans laquelle les habitants se déplacent pour satisfaire leurs besoins quotidiens tels que le travail, les loisirs, la santé, la scolarité et les achats.

195
COMMUNES

200 500
HABITANTS

222 000
HECTARES

ORGANISATION DU TERRITOIRE

SCoT Nord-Ardennes

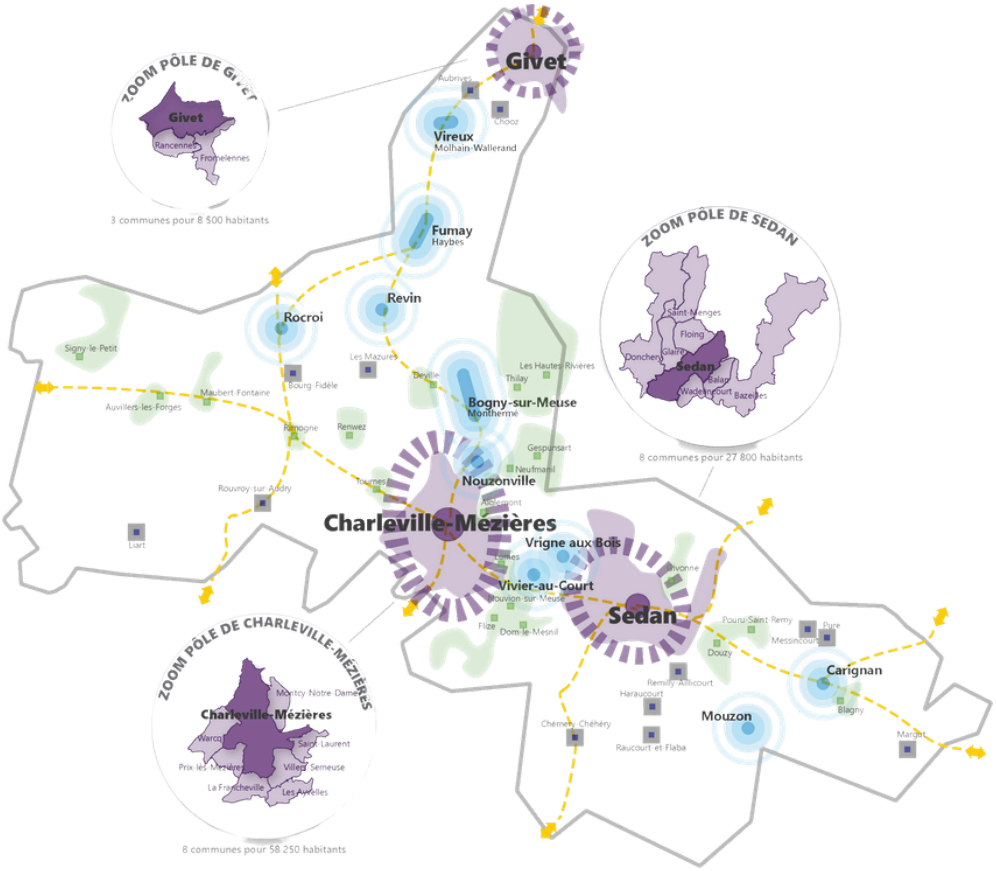

• QUI SOMMES-NOUS ?

Le Syndicat mixte du SCoT Nord-Ardennes, créé par arrêté préfectoral le 25 mars 2019, est une structure collaborative associant les cinq intercommunalités du SCoT Nord-Ardennes. Il coordonne l'élaboration et le suivi du SCoT Nord-Ardennes ainsi que d'autres actions en matière d'aménagement, de développement durable et de cohérence des politiques publiques selon les besoins du territoire.

• COMPOSITION ET ORGANISATION

L'organisation du Syndicat mixte est démocratique et collégiale. Elle permet aux collectivités membres de coopérer pour des stratégies d'aménagement durables. Elle concilie les intérêts locaux et les enjeux globaux, favorisant des projets cohérents pour le bénéfice des habitants et des acteurs économiques.

LE PRÉSIDENT

Élu parmi les membres du Comité Syndical, Didier HERBILLON préside les réunions du Comité et du Bureau Syndicaux. Il porte la voix du Syndicat mixte et assure la représentation de l'organisme auprès des institutions publiques et privées.

LE BUREAU SYNDICAL

Cet organe est responsable de la préparation des travaux du Comité syndical et de la mise en œuvre des décisions prises. Il est composé du Président et des cinq Vice-Présidents :

- 1er — Bernard DEKENS
- 2e — Régis DEPAIX
- 3e — Ludovic BEAURAIN
- 4e — Miguel LEROY
- 5e — Patrick FOSTIER

LE COMITÉ SYNDICAL

Composé de 29 élus des collectivités membres du SCoT, il prend des décisions sur les orientations stratégiques, approuve le projet et ses modifications, définit les priorités, les actions à mettre en œuvre et les budgets à allouer.

AXE 1

ÉLABORATION ET SUIVI DES PROJETS STRUCTURANTS

1. APPROBATION ET MISE EN ŒUVRE DU SCOT NORD-ARDENNES

1.1. LES ÉTAPES CLÉS DE L'APPROBATION

L'année 2025 a constitué une étape décisive pour le Syndicat mixte avec la finalisation du processus d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Nord-Ardennes, aboutissant à son approbation.

01. Consultation des personnes publiques associées (PPA) et analyse des avis

Pour faire suite à la phase d'arrêt du SCoT intervenue en octobre 2024, les personnes publiques associées ont été consultées conformément aux obligations réglementaires afin de recueillir leurs avis et contributions.

Dès leur réception, les avis émis par les personnes publiques associées ont fait l'objet d'une analyse qui s'est matérialisée par la rédaction d'un mémoire en réponse qui a permis de répondre à l'ensemble des 15 avis reçus contenant environ 200 remarques afin de garantir une totale transparence dans la démarche. Le Syndicat mixte a également présenté le SCoT Nord-Ardennes à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) des Ardennes qui a rendu un avis favorable sur le projet.

02. Préparation et déroulement de l'enquête publique

L'enquête publique s'est déroulée du 14 avril au 14 mai 2025.
Elle a mobilisé fortement le public : plus de 2 400 consultations du registre dématérialisé et 31 observations ont été recueillies.
Sa mise en œuvre a exigé une organisation rigoureuse :

- constitution du dossier d'enquête ;
- saisine du Tribunal administratif pour la désignation de la commission ;
- préparation de la logistique (arrêté, avis, affichage réglementaire, diffusion presse, réservations de lieux) ;
- mise à disposition des dossiers dans les 10 lieux de permanence ;
- analyse des observations du public et rédaction des réponses.

Un accompagnement continu des commissaires enquêteurs a été assuré, de la réunion de lancement à la clôture de l'enquête publique. La gestion juridique et administrative finale a également été menée

03. Gestion de la concertation post-enquête publique

Une attention particulière a été portée à la question des zones humides, qui a suscité de nombreuses contributions dans le cadre de l'enquête publique, notamment de la part du secteur agricole. Le Syndicat mixte a apporté une réponse à chacune des interrogations et remarques formulées.

04. Approbation du SCoT

Les dernières modifications ont été intégrées au document afin de tenir compte des remarques et avis des personnes publiques associées ainsi que des contributions des habitants du territoire. Aucune de ces évolutions n'a remis en cause l'économie générale du SCoT. Le Comité syndical s'est ensuite réuni et a procédé à l'approbation du SCoT Nord-Ardennes. La publication de la délibération d'approbation dans les supports officiels a marqué l'entrée en vigueur du document.

1.2. ACTIONS DE COMMUNICATION LIÉES À L'APPROBATION

Afin d'accompagner la compréhension du document et de favoriser l'appropriation du SCoT par les élus et le grand public, plusieurs actions de communication ont été conduites :

- Conception et diffusion d'une exposition itinérante, illustrant les grands enjeux et orientations du SCoT Nord-Ardennes. Cette exposition a circulé au sein de différents lieux définis en lien avec les intercommunalités membres ;
- Animation régulière des réseaux sociaux du Syndicat mixte, valorisant les temps forts de la démarche et relayant les informations officielles ;
- Présentation du SCoT auprès des élus du territoire (conseils communautaires, municipaux, matinales etc.) ;
- Publications dans la presse locale et les journaux officiels à chaque étape clé (arrêt, enquête publique, approbation).

1.3. SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DU SCOT

Conformément aux obligations réglementaires, le dispositif de suivi et d'évaluation du SCoT a été engagé dès son approbation. Il permettra de mesurer, dans la durée, les effets du document sur le développement territorial, l'aménagement, la consommation foncière et la transition écologique. En complément, des focus thématiques annuels accompagneront l'appropriation du SCoT par les acteurs locaux.

En 2025, un premier focus a porté sur l'enveloppe urbaine et les dents creuses. Le SCoT désormais exécutoire a défini ces notions complexes afin d'en faciliter la compréhension et de lever le flou juridique. Des échanges pédagogiques avec les techniciens des EPCI et les services de l'État ont permis d'éclaircir ces concepts et d'amorcer l'élaboration d'une méthode commune et partagée par l'ensemble des acteurs du territoire.

2. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

2.1. LANCEMENT DU SUIVI

Approuvé en juin 2024, le PCAET doit désormais faire l'objet d'un suivi permettant de répondre aux obligations légales d'évaluation à T+3 et T+6. En 2025, le Syndicat mixte a mis en place le suivi du PCAET, dans une logique de coordination avec les EPCI membres et le Parc naturel régional des Ardennes (PNRA).

Les principales actions engagées ont porté, d'une part, sur la recherche d'un outil de suivi commun et adapté à l'ensemble des acteurs, et d'autre part sur l'animation de réunions techniques régulières avec les intercommunalités et le PNRA afin d'en définir les modalités opérationnelles. Elles ont également consisté à accompagner les EPCI dans l'harmonisation et la potentielle modification de leurs indicateurs, de manière à garantir une cohérence d'ensemble à l'échelle du SCoT.

2.2. PORTAGE ET FINALISATION DE L'ÉTUDE DE MISE EN PLACE DE FLOTTES À FAIBLES ÉMISSIONS (FFE)

Dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET, le Syndicat mixte du SCoT Nord-Ardennes a conduit, en partenariat avec les acteurs économiques et institutionnels du territoire, une étude territoriale de mise en place de "Flottes à Faibles Émissions" (FFE). Ce dispositif créé et financé à 80% par la Région Grand-Est vise à accompagner les entreprises, collectivités locales et partenaires économiques dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements professionnels et à encourager le verdissement progressif des flottes de véhicules lourds.

En 2025, les étapes de finalisation de l'étude se sont déroulées comme suit :

- Organisation de trois ateliers thématiques à destination des entreprises du territoire ;
- Tenue de deux comités de pilotage (COPIL) en fin d'étude ;
- Envoi et diffusion des rapports et comptes rendus auprès des partenaires institutionnels et des participants.

Cette étude a abouti à l'élaboration de recommandations opérationnelles portant sur les infrastructures de recharge, la disponibilité du foncier, ainsi que la planification des investissements.

3. VALORISATION DU PATRIMOINE FORTIFIÉ

Le Syndicat mixte du SCoT Nord-Ardennes a élaboré un inventaire du patrimoine fortifié, permettant d'identifier plus de 400 sites répartis en 15 typologies distinctes. Ce travail constitue une base structurante pour la valorisation et la mise en cohérence de ce patrimoine à l'échelle du territoire.

AXE 2

ACCOMPAGNEMENT ET APPUI AUX TERRITOIRES

1. AVIS ET CONTRIBUTIONS INSTITUTIONNELLES

Dans le cadre de ses missions et en tant que personne publique associée, le Syndicat mixte dispose d'un rôle consultatif essentiel dans l'élaboration ou l'évolution des projets et documents stratégiques menés sur son territoire. En 2025, les analyses et avis du Syndicat mixte ont porté sur les projets suivants :

- Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) Grand-Est ;
- Documents d'urbanisme locaux (PLU(i) et Cartes Communales) ;
- Révision de la charte du Parc Naturel Régional des Ardennes (PNRA) ;
- Projets d'installations d'Énergies Renouvelables.

Ces avis permettent d'assurer l'articulation et la cohérence des stratégies locales avec la vision d'aménagement à l'échelle du bassin de vie définie par le SCoT.
Le Président du Syndicat mixte du SCoT Nord-Ardennes siège également à la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC).

2. APPUI AUX INTERCOMMUNALITÉS ET COMMUNES

En 2025, l'équipe du Syndicat mixte a poursuivi son rôle d'appui technique et méthodologique auprès des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sur les sujets liés à l'aménagement et la planification.
Cet accompagnement vise à faciliter l'intégration des orientations du SCoT dans les politiques d'urbanisme locales. Ainsi, des présentations régulières du SCoT se sont tenues auprès des élus du territoire afin de faciliter la compréhension et l'appropriation du document.

Un soutien actif a été apporté à l'élaboration des documents d'urbanisme locaux (PLU(i) et cartes communales) qui s'est traduit par une participation régulière aux réunions de travail et des échanges avec les élus concernés.

Un accompagnement des collectivités membres a été réalisé sur diverses thématiques liées à l'aménagement du territoire : compréhension et appropriation du SCoT, mise en œuvre du zéro artificialisation nette, veille juridique, soutien aux démarches de transition écologique ou encore aide à l'analyse des projets. Ce travail d'appui continu a permis de sécuriser les démarches locales et de renforcer la connaissance autour du SCoT.

3. COOPÉRATION ET PARTENARIAT

3.1. SERVICES DE L'ÉTAT

Au cours de l'année, plusieurs actions ont été menées en lien avec les services de l'État afin d'accompagner les dynamiques territoriales. Le Syndicat mixte a participé cette année aux diverses réunions du groupe de travail sur la transition énergétique, des comités locaux de la cohésion des territoires et du réseau de transition et de planification.

En complément, des échanges réguliers avec les services de l'État ont eu lieu pour traiter de divers sujets tels que le Zéro Artificialisation Nette (ZAN), les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR) et de sujets variés liés à la planification ou encore la transition énergétique.

3.2. FÉDÉRATION DES SCOT ET RÉSEAU INTERSCOT

La collaboration avec la Fédération des SCoT et le réseau InterSCoT Grand-Est s'est traduite par des échanges techniques et méthodologiques réguliers.
Ces échanges ont permis un suivi coordonné des pratiques et des évolutions législatives et réglementaires.

L'appui juridique et technique de la Fédération des SCoT a été mobilisé par le Syndicat mixte sur les étapes de l'enquête publique et de l'approbation.

Les agents du Syndicat mixte ont également participé à la 19ème rencontre nationale des SCoT sur le thème « Ensemble, construire demain : Adapter le développement aux capacités des territoires ». Lors de ces rencontres, la gestion des risques et l'adaptation du développement aux capacités et ressources des territoires ont été longuement traitées. Des présentations et échanges avec les élus et techniciens des structures porteuses de SCoT ont permis de partager expériences, méthodes et bonnes pratiques.

3.3. LA RÉGION GRAND EST

Les échanges avec la Région ont été constants et constructifs, notamment autour :

- Des évolutions liées à la modification du SRADDET, avec participation aux temps d'information et contribution aux consultations ;
- Des Projets d'Envergure Régionaux : analyse et observations formulées afin d'assurer la cohérence avec les stratégies locales ;
- Du suivi du bassin de mobilité Ardennes – Nord-Champagne, en lien avec les enjeux d'intermodalité et de déplacements du territoire.

La Région Grand Est a également accompagné financièrement et techniquement le Syndicat mixte du SCoT Nord-Ardennes dans l'élaboration de l'étude de mise en place de flottes à faibles émissions.

3.4. LE PARC NATUREL RÉGIONAL (PNR) DES ARDENNES

Les actions conduites avec le PNR des Ardennes se sont articulées autour de la mise en œuvre et du suivi du Plan Climat Air Energie Territorial Nord-Ardennes, le PNR ayant été ciblé comme pilote de certaines fiches actions.

Des échanges réguliers autour de la révision de la Charte du PNRA et de l'élaboration du SCoT Nord-Ardennes se sont tenus permettant de garantir la cohérence et la compatibilité entre ces deux documents stratégiques.

3.5. L'AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE REIMS (AUDRR)

Le Syndicat mixte du SCoT Nord-Ardennes a renouvelé en 2025 son adhésion à l'AUDRR. Ce partenariat a permis de bénéficier de l'accompagnement un accompagnement de l'Agence sur la finalisation du SCoT et la mise en place de son suivi, le suivi du PCAET ainsi que la construction de la candidature Unesco.

Au-delà de ces missions, ce partenariat donne au Syndicat mixte accès à l'ensemble des travaux et études de l'Agence.

AXE 3

GESTION INTERNE ET FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

1. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le Syndicat mixte dispose d'un effectif réduit composé de deux fonctionnaires territoriaux, ce qui implique une organisation interne fondée sur la polyvalence et la complémentarité des compétences. La gestion des ressources humaines s'attache ainsi à assurer une répartition équilibrée des missions, à accompagner les agents dans la montée en compétence et à garantir le respect des obligations statutaires.

En 2025, une attention particulière a été portée à la planification des activités, notamment la répartition des tâches pour garantir l'efficacité du service. La formation continue et le dialogue régulier avec les agents ont permis de soutenir l'efficacité et la qualité de l'action menée par le Syndicat mixte. La mise en place de la prévoyance, de la mutuelle, du règlement du temps de travail et l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) ont par ailleurs contribué à renforcer la protection sociale, le cadre de travail et l'attractivité de la structure.

Le suivi des carrières constitue également un volet important, permettant d'accompagner chaque agent dans son évolution professionnelle et dans la valorisation de ses compétences. Cette année a été notamment marquée par la stagiairisation d'un agent jusqu'ici contractuel suite à l'obtention du concours d'attaché territorial.

La gestion des paies comprenant l'ensemble des opérations nécessaires à l'élaboration mensuelle des bulletins de salaire a naturellement été assurée : collecte et vérification des éléments variables, application des dispositions statutaires et réglementaires, calcul des cotisations sociales, gestion des congés ainsi que la mise à jour des paramètres liés à l'évolution du cadre juridique. Cela implique également le suivi des déclarations sociales nominatives (DSN).

2. GESTION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE

La gestion financière et budgétaire du Syndicat mixte repose sur une maîtrise rigoureuse des dépenses et une planification prévisionnelle permettant d'assurer la continuité et la qualité des actions menées dans le cadre du SCoT Nord-Ardennes et des autres projets portés.

En 2025, l'élaboration et l'exécution du budget ont intégré une optimisation attentive des ressources, notamment grâce à un suivi régulier des engagements et à une anticipation des besoins liés aux études, aux prestations et au fonctionnement courant de la structure. Les recettes, principalement constituées des contributions des membres, ont été mobilisées de manière équilibrée afin de garantir la soutenabilité financière des projets. Un suivi comptable précis a permis de sécuriser les opérations financières. La transparence budgétaire et le respect des règles comptables de la fonction publique territoriale ont contribué à assurer une gestion saine, lisible et conforme aux obligations réglementaires.

3. ORGANISATION QUOTIDIENNE ET ADMINISTRATIVE

La gestion administrative quotidienne du Syndicat mixte repose sur une organisation structurée visant à garantir le bon fonctionnement de la structure et la continuité des missions de la structure. En 2025, les tâches administratives courantes ont été assurées de manière régulière afin de faciliter l'ensemble des activités du Syndicat mixte : suivi des courriers, préparation et mise à jour des dossiers, gestion documentaire, appui logistique et coordination interne, gestion des contrats et abonnements (assurance, logiciels etc.).

L'organisation des instances délibératives a également constitué un volet majeur, la préparation, la convocation et le secrétariat des bureaux et comités syndicaux ont permis d'assurer un déroulement fluide des réunions, la mise à disposition des documents nécessaires et la bonne exécution des décisions prises. L'ensemble de ces actions contribue à maintenir une administration efficace, réactive et conforme aux exigences réglementaires applicables aux collectivités territoriales.

4. COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Les actions de communication du Syndicat mixte ont constitué un axe essentiel pour renforcer la compréhension des enjeux du SCoT Nord-Ardennes auprès des élus, partenaires institutionnels et habitants. La production et la diffusion d'une exposition itinérante accompagnée de brochure de présentation du SCoT a permis de cibler de manière plus large les habitants du territoire et de notamment favoriser la participation des habitants à l'enquête publique.

Le développement et la mise en œuvre de la charte graphique ont permis d'harmoniser l'ensemble des supports, assurant une identité visuelle cohérente, moderne et professionnelle. L'animation régulière des réseaux sociaux a contribué à maintenir un lien direct et réactif avec le public, en relayant les temps forts, les actualités et les évènements organisés. Parallèlement, la mise à jour du site internet a garanti un accès facilité aux documents, aux informations réglementaires et aux actualités, permettant d'améliorer la transparence et la lisibilité des actions du Syndicat mixte.

Enfin, la publication d'articles et d'annonces dans la presse locale et spécialisée a renforcé la visibilité institutionnelle du Syndicat mixte. Ces parutions ont permis de toucher un public élargi et de valoriser les projets structurants en cours, contribuant ainsi à inscrire durablement le SCoT dans le paysage territorial et médiatique.

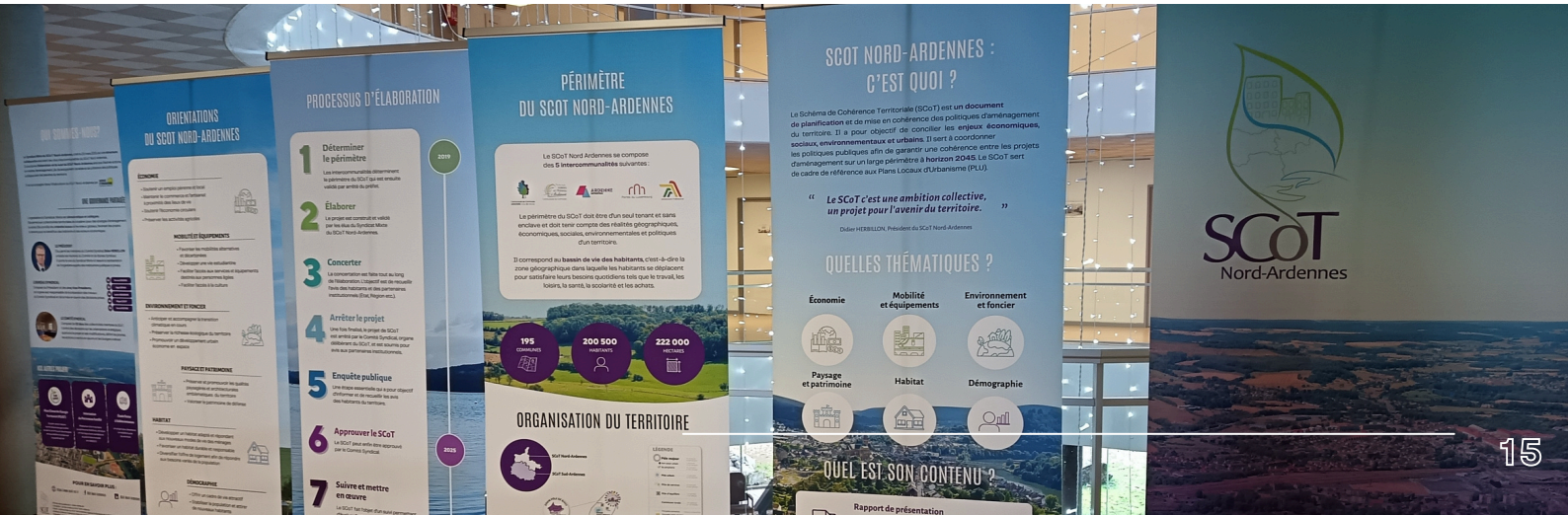

Pour en savoir plus :

SCoT Nord-Ardennes
contact@scot-na.fr
www.scot-na.fr

Directeur de la publication : Didier HERBILLON
Conception : Syndicat mixte du SCoT Nord-Ardennes
Visuels : Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes et Agence d'Urbanisme de la Région de Reims